

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 3 février 2025 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.**

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy  
Siège #2 - Dave Vachon  
Siège #4 - Denis Vachon  
Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie  
Siège #5 - Yannick Rodrigue

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'étant donné l'absence de conseillers, elle sera votante sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

**2025-02-01**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
  - 5.1 - Compte à payer
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 - Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec 2024-2028
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 - Vidange étangs et disposition des boues
  - 7.2 - Plan de désuétude des infrastructures en eau potable
- 8 - LOISIRS & CULTURE
  - 8.1 - Demande au Fonds du Canada pour les espaces culturels
  - 8.2 - Changement - Composition du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique familiale et des aînés
  - 8.3 - Festival - Permis de moitié-moitié
- 9 - LÉGISLATION
  - 9.1 - Adoption du règlement 2025-379 Règlement modifiant le règlement de zonage no 2007-193 concernant la hauteur des bâtiments en zone M-4
- 10 - VARIA
  - 10.1 - Pont Rivière Nadeau - Chemin de l'Écore
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-02

#### 3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy**

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

### 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

### 5 - ADOPTION DES COMPTES

2025-02-03

#### 5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les dépôts directs numérotés de 2880 à 2927 inclus ainsi que les prélèvements.

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 612 504.64 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

### 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-02-04

#### 6.1 - Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy**

**ET RÉSOLU QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période de 1er octobre au 15 février inclusivement;

- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposées pour l'ensemble des cinq années du programme

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

## **7 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**2025-02-05**

### **7.1 - Vidange étangs et disposition des boues**

CONSIDÉRANT QUE la gestion des eaux usées de la municipalité de Vallée-Jonction, incluant les eaux usées d'Olymel dans les années passées, est effectuée par Ville Saint-Joseph-de-Beauce par l'entremise de son usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE l'entièreté des travaux de pompage et de déshydratation ainsi que le transport et la disposition des boues des étangs n'ont pas été complétés en 2022;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 100 000 \$ pris à même la réserve des eaux usées commune a été déduit du montant total de la facture;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy**

**ET RÉSOLU** de payer à Ville Saint-Joseph-de-Beauce la somme de 379 819.43 \$, de refacturer à Olymel un montant de 205 355.73 \$, pour un déboursé net de 174 463.70 \$ pris à même les surplus accumulés non affecté de l'année financière 2024.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2025-02-06**

### **7.2 - Plan de désuétude des infrastructures en eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer des demandes de subventions dans le cadre du Programme de subvention PRIMEAU 2023 et dans le cadre de la TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'avoir un plan de ses infrastructures en eau potable et des coûts reliés à la mise aux normes de ces différentes installations;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche**

**ET RÉSOLU** de retenir les services de Stantec pour l'élaboration du Plan de

désuétude des infrastructures en eau potable au montant de 15 995\$ + taxes et que le montant soit payé à même la TECQ 2024-2028.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

## **8 - LOISIRS & CULTURE**

**2025-02-07**

### **8.1 - Demande au Fonds du Canada pour les espaces culturels**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre de demandes de subvention au Fonds du Canada pour les espaces culturels est actuellement en cours

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser les évènements culturels dans sa salle multifonctionnel et souhaite ainsi faire l'achat de scènes mobiles, pliables et ajustables, de même que l'achat et l'installation de rideaux dans la salle multifonctionnel pour un montant approximatif de 19 000\$

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution de la Municipalité a été prévu dans Plan triennal en immobilisations 2025-2026-2027

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon**

#### **ET RÉSOLU**

- de déposer une demande au Fonds du Canada pour les espaces culturels afin de faire l'achat de scènes mobiles, pliables et ajustables de même que l'achat et l'installation de rideaux dans la salle multifonctionnel, et ce, afin de favoriser la tenue d'évènements culturels

- de contribuer financièrement à partir des surplus du Carnaval pour un montant de 2 400 \$ et d'un montant approximatif de 7 000 \$ à même le budget de fonctionnement

- d'autoriser Madame Isabelle Perron, directrice générale et Monsieur Éric Tardif, coordonnateur des loisirs à signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2025-02-08**

### **8.2 - Changement - Composition du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique familiale et des aînés**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à la création d'un comité de pilotage lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 dans le cadre de la mise à jour de la Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT QU'un membre du comité s'est retiré et que cette personne a été remplacée

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon**

**ET RÉSOLU** de modifier la composition du comité et que celui-ci soit composé des membres suivants :

- Marie-Ève Roy, élue responsable des questions familiales
- Eric Tardif, membre de l'équipe administrative
- Marguerite Lacasse, représentante / organisme des aînés
- Pierrette Jacques, représentante / organisme des aînés
- Nancy Corbin, représentante / organisme des familles
- Maryse Poirier, représentante / organisme des familles
- Maud Provençal, représentante du CISSS-CA

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**2025-02-09**

### **8.3 - Festival - Permis de moitié-moitié**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du festival désire faire des tirages de

moitié-moitié

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy**

**ET RÉSOLU** d'autoriser Monsieur Eric Tardif à agir en tant que représentant de la Municipalité de Vallée-Jonction pour la demande de licence de système de loterie à la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que pour toute démarche administrative concernant cette demande et l'exploitation des systèmes de loterie inscrits à la licence.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**9 - LÉGISLATION**

**2025-02-10**

**9.1 - Adoption du règlement 2025-379 Règlement modifiant le règlement de zonage no 2007-193 concernant la hauteur des bâtiments en zone M-4**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 janvier 2025

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 janvier 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy**

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 2025-379 Règlement modifiant le règlement de zonage no 2007-193 concernant la hauteur des bâtiments en zone M-4

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**10 - VARIA**

**2025-02-11**

**10.1 - Pont Rivière Nadeau - Chemin de l'Écore**

La mairesse informe le conseil que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable ont répondu favorablement à la demande de la Municipalité à l'effet de refaire le pont sur le Chemin de l'Écore au-dessus de la rivière Nadeau. Les travaux sont prévus à l'été 2025.

**2025-02-12**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 43 à 19 h 59.

**2025-02-13**

**12 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 59.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse